

Compte unique du Trésor Cas de la France

**Séminaire national sur la gestion de
trésorerie et le Compte unique du Trésor**

BAMAKO, 12 - 14 MARS 2019

Serge Ramangalahy
Conseiller résident auprès de la DNTCP

Plan de la présentation

Introduction

- 1. Périmètre du Compte unique en France et acteurs**
- 2. Arborescence des comptes et code flux**
- 3. Role et services rendus par la Banque de France**
- 4. Déroulement des opérations**
- 5. Un point d'attention : la tenue de la comptabilité**

Quelques enseignements

Les objectifs d'un compte unique du Trésor

La mise en place d'un compte unique vise à permettre la centralisation des fonds publics afin de :

- ▶ Lutter contre l'éparpillement des liquidités
- ▶ Permettre au Trésor de faire face, à tout moment, au paiement des dépenses publiques
- ▶ Recourir à l'emprunt au moment le plus opportun et au coût le plus favorable pour le Budget de l'Etat et pour le contribuable
- ▶ Renforcer la qualité du pilotage du plan de trésorerie :
 - ◆ Identifier et placer (le cas échéant) les éventuels excédents
 - ◆ Limiter les encaisses oisives
 - ◆ Eviter d'emprunter ses propres liquidités
 - ◆ etc.

Le compte unique du Trésor, pilier d'une bonne gestion de trésorerie

Des prévisions budgétaires sincères

- En dépenses
- En recettes

Des outils et un dispositif efficaces

- Actualisation des données
- Cadre opérationnel de gestion de la trésorerie

Un Compte unique du Trésor

- Périmètre défini
- Démarche progressive
- Implication des parties prenantes
- Appui des autorités

Plan de la présentation

Introduction

1. Périmètre du Compte unique en France et acteurs

2. Arborescence des comptes et code flux

3. Role et services rendus par la Banque de France

4. Déroulement des opérations

5. Un point d'attention : la tenue de la comptabilité

Quelques enseignements

Le périmètre du compte unique du Trésor en France - attributions des différents acteurs

Le compte unique du Trésor (CU) permet de centraliser sur un seul compte tenu à la Banque Centrale l'ensemble des fonds publics :

- De l'Etat
- Des collectivités territoriales
- Des organismes publics

Le dispositif s'organise de la manière suivante ;

- au niveau central : le pilotage du CUT est réalisé par l'Agence France Trésor avec un objectif de gestion active de la trésorerie
- Au niveau déconcentré : les comptables publics disposent des comptes d'opérations leur permettant d'exécuter les opérations de recettes et/ou de dépenses de l'Etat et des organismes publics.

Les acteurs de la gestion du CUT

Comptables publics de la DGFIP

- Contrôle et exécution des dépenses et des recettes de l'Etat et des organismes publics

Banque de France

- Banquier de l'Etat
- Agit dans le cadre d'une convention de tenue du compte de l'Etat

Agence France Trésor

- Pilote le compte unique du Trésor
- Agit dans l'objectif d'une gestion active de la trésorerie

Plan de la présentation

Introduction

1. Périmètre du Compte unique en France et acteurs

2. Arborescence des comptes et code flux

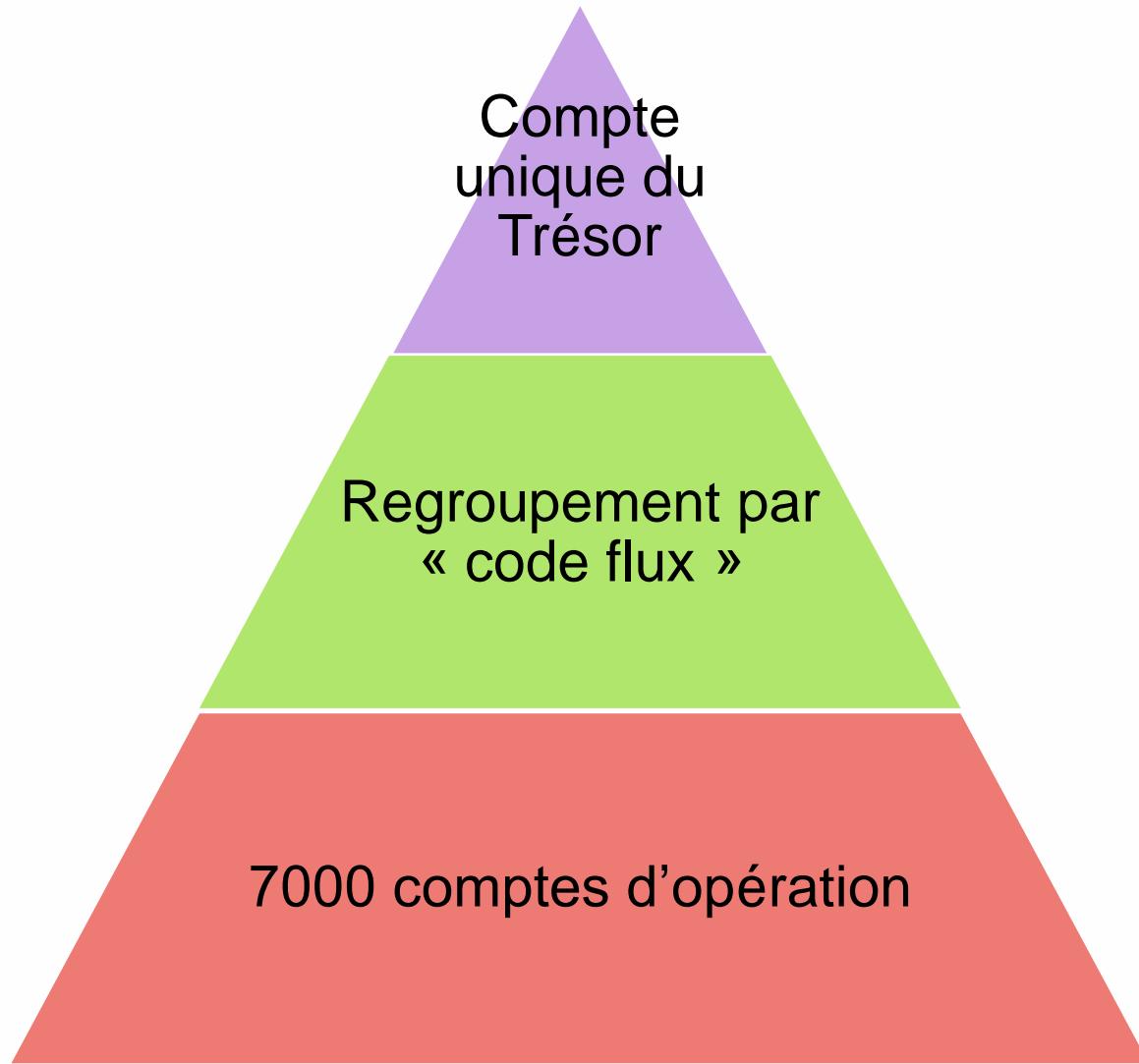
3. Role et services rendus par la Banque de France

4. Déroulement des opérations

5. Un point d'attention : la tenue de la comptabilité

Quelques enseignements

Articulation des comptes et données statistiques



- Vision consolidée du compte central unique par l'Agence France Trésor (AFT)
- Regroupement par codes flux qui correspondent aux différentes opérations de la DGFIP (dépenses Etat, fiscalité, gestion secteur public local, etc.), des Douanes, dette publique, etc.
- Démembrements du Compte unique du Trésor, arborescence adaptée aux structures de rattachement du Trésor (directions régionales, directions départementales, services des impôts, trésoreries municipales, etc.)

L'identification des opérations à travers les codes flux

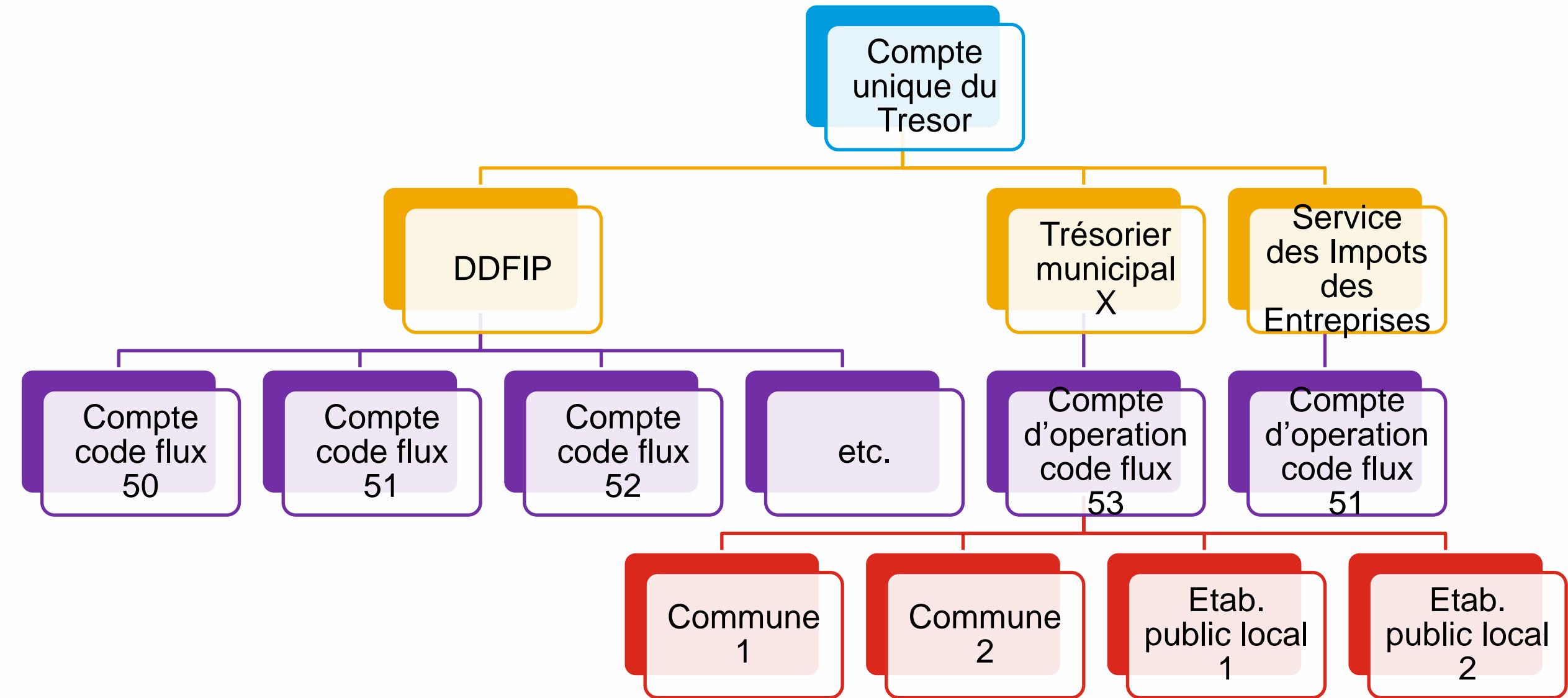
Au niveau départemental (DDFIP) :

- Un compte pour les opérations de l'Etat : code flux 50
- Un compte pour les recettes fiscales : code flux 51
- Un compte pour les opérations des Douanes : code flux 52
- Un compte pour les opérations du secteur public local (collectivités territoriales) : code flux 53
- Un compte pour les opérations des titulaires de comptes de Dépôts de Fonds au Trésor (établissements publics et régies) : code flux 54.

Pour un poste non centralisateur :

- Un Service des Impôts des Entreprises (SIE) ou un Service des Impôts des Particuliers (SIP) dispose d'un compte pour les recettes fiscales des professionnels : code flux 51
- Une trésorerie "mixte" dispose :
 - ▶ D'un compte avec le code flux 53 pour toutes les opérations du secteur public local
 - ▶ D'un compte avec le code flux 50 pour les opérations de l'Etat
- Une « trésorerie municipale » ou « hospitalière » dispose d'un seul compte pour toutes les opérations du secteur public local : code flux 53.

Arborescence des comptes



Plan de la présentation

Introduction

- 1. Périmètre du Compte unique en France et acteurs**
- 2. Arborescence des comptes et code flux**
- 3. Role et services rendus par la Banque de France**
- 4. Déroulement des opérations**
- 5. Un point d'attention : la tenue de la comptabilité**

Quelques enseignements

Le rôle de la Banque de France dans le cadre de la convention tripartite

Depuis 1962, les fonds du Trésor (en métropole) sont déposés auprès de la Banque de France conformément aux dispositions du décret de 1962 (RGCP), modifié par le décret du 7 nov. 2012 relatif a la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

Le Traité de Maastricht (1992) interdit à la BDF d'octroyer des découverts ou toute autre forme de crédit au Trésor Public, ainsi qu'à tout autre organisme ou entreprise publics.

La Banque de France, “banquier de l’Etat” agit dans le cadre d'une convention.

Un objectif : permettre à l'Agence France Trésor de piloter ses flux de trésorerie et de mettre en oeuvre une “gestion de trésorerie active” : présenter en fin de journée un solde nul ou créditeur sur le compte courant unique (critère de performance fixé à 100 Millions euros en fin de journée).

Une convention tripartite

Une convention tripartite entre la BDF, la DGFIP et l'Agence France Trésor (AFT).

Elle s'inscrit dans le contrat de performance Banque/Etat qui définit :

- des objectifs triennaux de rémunération de la gestion des comptes de l'Etat basés sur les coûts de gestion de la BDF
- des objectifs et des indicateurs de qualité de service (quantitatifs et qualitatifs)

La convention définit les modalités de traitement des opérations au débit et au crédit de toutes les opérations de l'Etat : numéraires, chèques, cartes bancaires, virements, prélèvements, etc.

Elle fixe en particulier les conditions de rémunération et la gestion de la trésorerie du CUT.

Le fonctionnement de ces comptes pour le comptable public

Les comptables publics peuvent effectuer, à partir de ces comptes, des opérations de dépenses, de recettes (suivant la nature des opérations dont ils sont assignataires et les codes flux dont ils disposent).

Le comptable dispose pour chacun de ses comptes :

- Dispose de références bancaires : relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN, BIC)
- Peut domicilier des opérations sur ces comptes (conformément à la réglementation) : prélèvements pour paiement de dépenses, virements, télépaiements, cartes bancaires, numéraire, chèques, etc.)
- d'un relevé de comptes quotidien (par exemple à travers l'application CADRAN)

Plan de la présentation

Introduction

1. Périmètre du Compte unique en France et acteurs

2. Arborescence des comptes et code flux

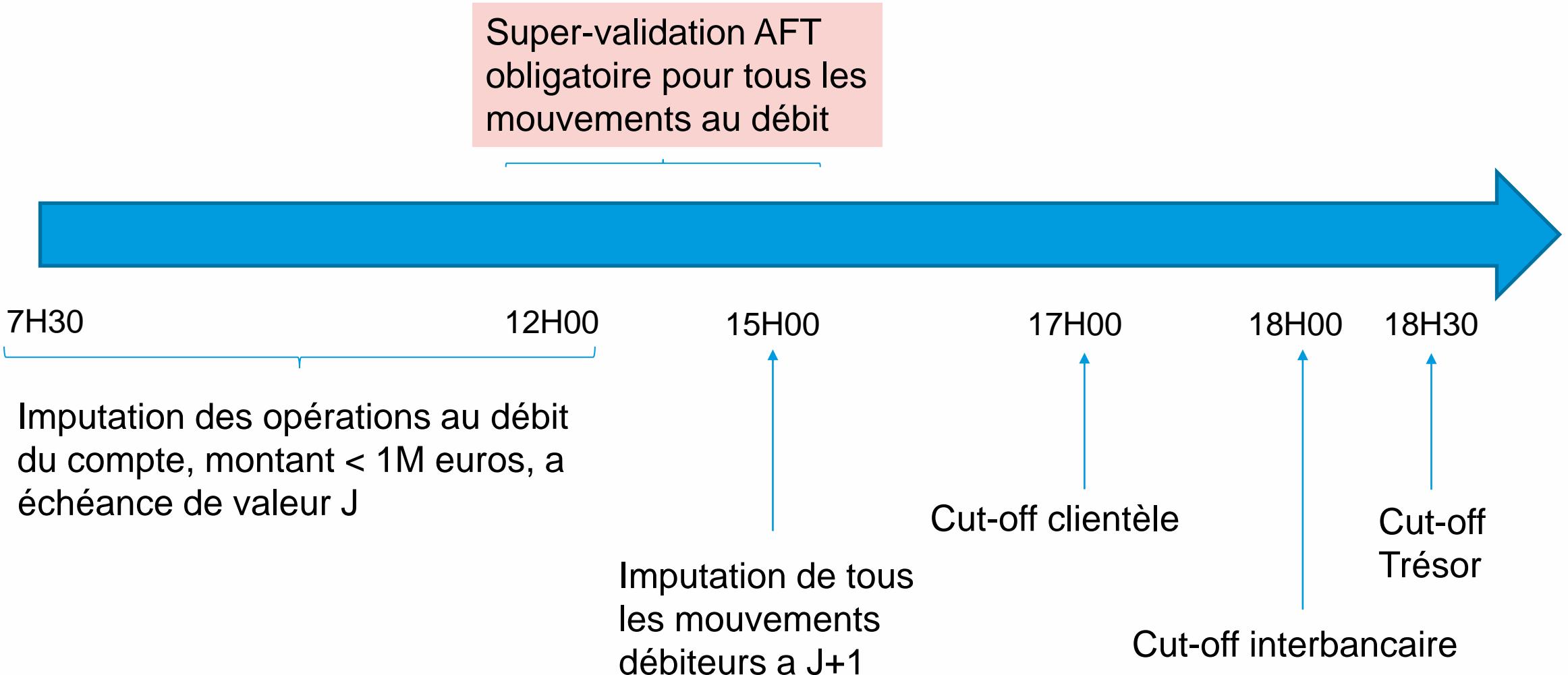
3. Role et services rendus par la Banque de France

4. Déroulement des opérations

5. Un point d'attention : la tenue de la comptabilité

Quelques enseignements

La chronologie des opérations quotidiennes à la BDF



Le système d'annonces auprès de l'AFT

Annonce des flux unitaires des Trésoreries, et des paiements de masse émis par le Trésor (virements, salaires, prélèvements, etc.)

Annonce des ministères et des établissements

BDF :
Système d'information de la BDF (paiements de masse, tenue de comptes)

Annonces toutes les 10 minutes

AFT :

Prévisions du solde sur le compte unique
Mise à jour et consolidation des prévisions

Plan de la présentation

Introduction

1. Périmètre du Compte unique en France et acteurs

2. Arborescence des comptes et code flux

3. Role et services rendus par la Banque de France

4. Déroulement des opérations

5. Un point d'attention : la tenue de la comptabilité

Quelques enseignements

Tenue de la comptabilité : au quotidien

Les comptables publics reçoivent quotidiennement les relevés de compte dématérialisés de la BDF (applications dédiées CADRAN et COMPAS)

Ils enregistrent les opérations en comptabilité, par exemple pour une trésorerie municipale :

- Dans la comptabilité générale (application dédiée DDR3)
- Dans la comptabilité auxiliaire de chaque comptabilité (application Helios)
- En fin de journée : contrôle de concordance entre le total des comptes 515 « banque » de toutes les collectivités locales (application Hélios), avec le total de la rubrique 343 « collectivités locales » de la comptabilité générale (application DDR3).

Ils procèdent à l'ajustement de leur compte BDF (le compte d'opération code flux 53) : rapprochement entre le relevé de compte BDF = écritures en comptabilité générale (application DDR3)

La comptabilité est centralisée quotidiennement à J+1 au niveau départemental :

- Les pièces justificatives papier sont transmises et parviennent J+1 matin au niveau départemental
- Les écritures de DDR3 sont injectées dans SCR3, puis dans la comptabilité de l'Etat (Chorus).

Tenue de la comptabilité : tous les mois et en fin d'année

En fin de mois, les directions locales (DDFIP) vérifient la concordance entre les soldes des comptes d'opérations et les soldes en comptabilité de l'Etat (Chorus)

En fin d'exercice :

- La BDF apure les comptes d'opérations au 31/12 de l'exercice
- Le Comptable Centralisateur des Comptes de l'Etat (3CE) effectue une consolidation des comptes d'operations.
- Un rapprochement est effectué au niveau central entre la comptabilité de l'Etat (Chorus) et un état transmis par la BDF retraçant l'ensemble des comptes d'opérations au 31/12.

Plan de la présentation

Introduction

1. Périmètre du Compte unique en France et acteurs

2. Arborescence des comptes et code flux

3. Role et services rendus par la Banque de France

4. Déroulement des opérations

5. Un point d'attention : la tenue de la comptabilité

Quelques enseignements

Un schéma « vertueux »

Tenue de la comptabilité et suivi des comptes au niveau local

Services rendus par la BDF pour bâtir une position consolidée

Gestion active de la trésorerie par l'AFT (emprunts, placements)

Maintenir un solde créditeur, avec une moyenne de 50Mds euros d'opérations quotidiennes (pointes à 100 Mds) avec une précision de pilotage de 1 Million d'euros.
Le critère de performance du programme relative à la gestion de la trésorerie : solde maxi de 100 Mos euros en fin de journée

Quelques enseignements

Plusieurs facteurs de réussite peuvent être tirés de ce “modèle” :

- Les services offerts par la BDF : accès à l’information et en temps réel (relevés de comptes, en particulier), des obligations contractuelles de service, des indicateurs suivis mensuellement par l’AFT, la BDF et la DGFIP ;
- Des systèmes d’information interconnectés et qui permettent la dématérialisation des pièces justificatives et des informations ;
- La tenue de la comptabilité et le suivi quotidien des comptes par tous les comptables publics : contrôle interne comptable, élaboration d’états de rapprochement bancaire
- Cela permet au comptable public de jouer un rôle de “conseiller financier” de l’ordonnateur (au delà de son rôle “traditionnel”) à travers la gestion de trésorerie (définition des ordres de priorité, renforcement du recouvrement, politique d’endettement, analyse financière, etc.).



Je vous remercie pour votre aimable attention